

L'uniformité cède la place à l'expression irréprouvable de génies différents

Qu'en écartant la justification apportée par la requérante à l'introduction tardive du recours (...), la partie adverse a commis une erreur manifeste d'appréciation et n'a pas motivé adéquatement sa décision. Que le moyen est sérieux».

Et le Conseil d'État de suspendre, selon la procédure d'extrême urgence, la décision d'exclusion définitive de l'établissement d'enseignement secondaire subventionné incriminé considérant que la perte d'une année d'étude n'est pas de nature à être adéqua-

tement réparée par un arrêt d'annulation et présente un aspect irréversible qui crée le risque de préjudice grave difficilement réparable.

Formation dans les classes moyennes

Revoici les plombiers institutionnels

par Jean Jacquemain

En 1993, la Communauté française avait attribué à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) l'exercice de certaines de ses compétences, notamment en matière de formation professionnelle dans les classes moyennes. L'opération s'était concrétisée par un accord de coopération conclu le 20 février 1995.

Aux termes de celui-ci, la gestion de l'Institut de formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFPME) serait désormais assurée en commun par la Région wallonne et la COCOF. À l'usage, cette solution s'est révélée très laborieuse à appliquer, en particulier à l'égard du personnel.

Heureusement, l'art du bricolage institutionnel que l'univers est censé nous envier a une fois de plus triomphé de telles embûches. Et voici : on maintient l'IFPME, à présent cogéré par la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF, mais dont les missions sont réduites à des compétences de coordination et d'avis sur le contenu des formations, et qui n'a donc plus besoin de personnel propre; et le reste des missions, notamment le subventionnement des Centres de formation, est transféré à un «*Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises*» (oui, l'«*Hôtel d'Abyssinie et des Voyageurs réunis*» n'était pas

mal non plus), que crée la Région wallonne, et à un «*Service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises à Bruxelles*», que la COCOF aménage au sein de ses services. Le personnel de l'IFPME est transféré vers ces nouveautés, selon la clé de répartition 80/20.

D'où cinq décrets supplémentaires, tous datés du 17 juillet 2003 : la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF donnent leur assentiment à la modification de l'accord de coopération du 20 février 1995 (l'ensemble entre en vigueur le 12 septembre 2003, date de publication au Moniteur du dernier de ces décrets à paraître); la Région wallonne crée son Institut (M.B. 5 août) et la COCOF son service (M.B. 20 août). Notons que le collège de la COCOF paraît avoir adopté la pratique originale, mais en l'occurrence très utile, de publier aussi l'exposé des motifs de ses décrets; on trouve donc dans le Moniteur du 8 sep-

tembre, avec son décret d'assentiment, l'explication de cette avalanche législative.

À court terme, celle-ci n'a aucune incidence sur le déroulement de l'apprentissage des classes moyennes, et je n'ai pas de commentaire à ajouter au Statut social des apprentis (Jeunesse & Droit, 2000). Il faut toutefois craindre que, maintenant que le gouvernement wallon et le collège de la COCOF auront chacun un organe propre pour préparer des modifications à la réglementation de l'apprentissage, l'uniformité qui avait été imposée par l'adoption d'arrêtés identiques (Gouvernement wallon : 16 juillet 1998; collège de la COCOF : 17 juillet 1998) cède la place à l'expression irréprouvable de génies différents (ah, la Belgique plurielle !). On n'est que modérément rassuré en lisant que le vétéran IFPME veillera à garantir la mobilité des apprentis entre les Centres (ah, ces distances astronomiques !). Mais sûrement la matière est-elle trop stratégique pour qu'on la laisse encore commenter par un ancien Belge.